



PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 juillet 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Jean-Louis DREVEAU, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Nathalie TEXIER, Patrick LAURENT.

Absents excusés : Christophe GABARD et Françoise TOURAINE.

Pouvoir : Christophe GABARD donne pouvoir à Christine POLO.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Patrick LAURENT a été élu secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Délibérations :

N° D2024_25 – TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2024/2025.

Madame Christine POLO, adjointe au Maire, présente les tarifs de cantine et garderie des communes du regroupement pédagogique pour l'année scolaire 2024/2025, étudiés et proposés par les délégués lors de la dernière réunion du comité syndical.

Trois propositions ont été étudiées : une sans augmentation, une avec une augmentation des tarifs de + 2.4% et une avec une augmentation de + 5%. Le comité syndical a opté pour une augmentation de + 2.4%.

Le comité syndical a également voté la mise en place d'un tarif pour les enfants ayant un projet d'accueil individualisé (P.A.I.). Les familles concernées doivent fournir le repas de l'enfant selon sa pathologie. L'enfant ne bénéficie donc pas des repas proposés par la cantine communale mais bénéficie quand même du service d'accueil, de surveillance et d'aide du personnel communal. Ces enfants demandent davantage d'attention et de temps de la part des employés au moment des repas. C'est pourquoi, le comité syndical a décidé de fixer le tarif de 1.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal suit, à l'unanimité, l'avis du comité syndical et retient les tarifs correspondant à une augmentation de + 2.4% ainsi que la mise en place du tarif P.A.I., comme suit :

☞ Cantine :

Enfant :	3.90 €
Enseignant et personne extérieure :	5.40 €
Personnel : Minimum URSSAF	
PA.I. (lorsque l'enfant apporte son repas) :	1.50 €

☞ Garderie :

Abonnement annuel 4 jours, sans les mercredis : 315.00 €/an
soit 31.50 €/mois sur 10 mois.

Abonnement annuel 5 jours, avec les mercredis : 366.00 €/an
soit 36.60 €/mois sur 10 mois.

Présence occasionnelle : 3.80 €

Retard des parents : 15 €/jour.
pour la prise en charge des enfants à la fermeture de la garderie.

N° D2024_26 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE DANS LE CADRE D'ACTIV 3 POUR DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS L'ÉCOLE.

Dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière de l'école et de la pose de faux-plafonds dans le réfectoire et la garderie scolaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 à hauteur de 50% du montant HT de l'opération, comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération : 45 192.10 € HT.

	Montant HT	Montant TTC
Remplacement de la chaudière	17 050.16	20 460.19
Modification des vannes	13 815.46	16 470.64
Faux plafonds cantine et garderie	14 326.48	17 191.78
TOTAL	45 192.10	54 122.61

Subventions sollicitées :

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Préfecture de la Vienne – DETR	45 192.10	30.00%	13 558.00
Département de la Vienne – ACTIV 3	45 192.10	50.00%	22 596.00
Fonds propres	45 192.10	20.00%	9 038.10
TOTAL		100.00%	45 192.10

Le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale. Le remplacement de l'ancienne chaudière défectueuse permettra de maîtriser davantage la consommation d'énergie tout en assurant les conditions d'accueil favorables des enfants et du personnel. La mise en place de faux-plafonds dans le réfectoire et dans la garderie scolaires permettra de réduire le volume à chauffer pendant l'hiver. La consommation d'énergie et les dépenses qui en découlent seront davantage contrôlées. Ces travaux permettront d'optimiser les conditions d'accueil et de travail des enfants, enseignants et agents communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de lancer le projet de travaux d'économie d'énergie dans l'école,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 à hauteur de 50% du montant HT de l'opération,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

N° D2024_27 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. POUR DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS L'ÉCOLE.

Dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière de l'école et de la pose de faux-plafonds dans le réfectoire et la garderie scolaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Vienne dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% du montant HT de l'opération, comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération : 45 192.10 € HT.

	Montant HT	Montant TTC
Remplacement de la chaudière	17 050.16	20 460.19
Modification des vannes	13 815.46	16 470.64
Faux plafonds cantine et garderie	14 326.48	17 191.78
TOTAL	45 192.10	54 122.61

Subventions sollicitées :

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Préfecture de la Vienne – DETR	45 192.10	30.00%	13 558.00
Département de la Vienne – ACTIV 3	45 192.10	50.00%	22 596.00
Fonds propres	45 192.10	20.00%	9 038.10
TOTAL		100.00%	45 192.10

Le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale. Le remplacement de l'ancienne chaudière défectueuse permettra de maîtriser davantage la consommation d'énergie tout en assurant les conditions d'accueil favorables des enfants et du personnel. La mise en place de faux-plafonds dans le réfectoire et dans la garderie scolaires permettra de réduire le volume à chauffer pendant l'hiver. La consommation d'énergie et les dépenses qui en découlent seront davantage contrôlées. Ces travaux permettront d'optimiser les conditions d'accueil et de travail des enfants, enseignants et agents communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de lancer le projet de travaux d'économie d'énergie dans l'école,
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Vienne à hauteur de 30% du montant HT de l'opération,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

N° D2024_28 – CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE – RECTIFICATIF.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2024 portant sur la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € pour une durée d'un an ;

Considérant les observations du 29 juin 2024 du Crédit Agricole sur le contenu de la délibération et le motif invoqué pour la souscription de ladite ligne de trésorerie ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les nouvelles conditions de souscription d'une ligne de trésorerie afin d'assurer les décalages de trésorerie que pourrait connaître la commune au cours de l'année à venir.

Les conditions seraient les suivantes : - Montant : 150 000 € - Durée : 1 an

- Taux variable : Index de référence + marge sur index.
- Index de référence : Moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.00%.
- Marge : 1.28%.

A titre indicatif : Euribor, 3 mois moyenné du mois de mai 2024 : 3.8150%, auquel est ajoutée une marge de 1.28%, soit $3.8150\% + 1.28\% = 5.095\%$.

- Commission d'engagement : 225 € soit 0.15% du montant total de la ligne (prélevée par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confère en tant que besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire ou à Madame Christine POLO, adjointe déléguée aux Finances, pour la souscription de la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

II. Points sur les commissions :

- **Voirie** : Jean-Luc FOURNEYRON informe le conseil municipal des points suivants :

- Le remplacement des candélabres sur la commune a débuté. Ceux du rond-point et d'une partie du bourg ont été faits ce jour. La société INEO est chargée des travaux. L'opération devait commencée en septembre mais a été avancée.

Christine POLO précise que le trottoir devant son domicile a été endommagé lorsque les têtes de candélabres ont été changées. Il faudrait prévenir la société pour qu'elle vienne remettre en état ce trottoir.

- Grand Poitiers a donné un avis favorable pour la prise en charge de l'installation d'un éclairage photovoltaïque à Japré. Le coût sera pris dans l'enveloppe du PPI.

- Le Département de la Vienne est favorable à la création d'un chemin piétonnier à la Ferrandière et à Japré. Grand Poitiers n'a pas encore donné de réponse quant à la possibilité de financement de ce projet.

- L'entretien des chemins a été réalisé fin juin : fauchage, rebouchage des trous. 400 € de cailloux ont été achetés.

- Les travaux de la piste de BMX débiteront le 05 août 2024. Un rendez-vous avec Guillaume SECHERET, gérant de l'entreprise MAINTROTP, est prévu le 29 juillet pour confirmer le plan créé par les jeunes.

Les gravats et la terre nécessaires pour la création des buttes seront pris à la Brocardière. Cela permettra de nettoyer cet espace. Jean-Luc FOURNEYRON propose d'y installer ensuite de grosses pierres pour délimiter le terrain et éviter que les véhicules y accèdent pour déposer leur débris.

- **Bâtiments** :

- Sorégies pourrait subventionner l'installation des faux-plafonds dans la cantine et la garderie si l'entreprise en charge des travaux respecte certains critères.

- **Ecole / SIVOS/Jeunesse :** Christine POLO informe le conseil municipal des points suivants :

- Des essais ont été réalisés à la cantine pour ne faire qu'un seul service au lieu de deux. Les agents communaux et les ATSEM ont testé ce fonctionnement à quatre reprises en juin. Les premiers retours ne sont pas concluants : service trop bruyant, rythme trop soutenu et pas assez de personnel face au nombre d'enfants.

Une réunion s'est déroulée le 03 juillet au matin avec Christine POLO, les secrétaires de mairie et du SIVOS, les ATSEM et les agents communaux afin de faire le bilan de ces essais. Après concertation, la commune conservera deux services à la cantine pour un meilleur fonctionnement.

- La fin de l'année scolaire s'est bien passée. L'année prochaine, à l'école de Tercé, la directrice, Isabelle MORINEAU tiendra la classe de petite section, Mélisande QUELLA-GUILLOT la classe de moyenne et grande section, Christelle FALOURD la classe de grande section et CP (15), Isabelle FORGET la classe de moyenne section.

La moyenne sera d'environ 21 élèves par classe. 43 élèves partiront au collège à la fin de l'année scolaire 2024/2025 ce qui est un effectif élevé.

Christine POLO a rencontré la nouvelle directrice de l'école de Pouillé, Myriam LASCOUX, afin de lui expliquer le fonctionnement du SIVOS. Cette dernière s'occupera de la classe de CE1. Audrey HUTEAU quitte l'école de Jardres et sera chargée de la classe de CE2 à l'école de Pouillé.

- Quelques demandes de travaux ont été transmises à la mairie par l'école : l'installation de faux-plafonds dans deux classes pour réduire la hauteur et poser une cloison de séparation pour créer un espace sieste dans deux classes. La commune étudiera ces demandes.

- Le SIVOS aimerait réduire le nombre de bus scolaires assurant la liaison entre Tercé, Pouillé et Jardres. A quelques enfants près, deux bus sont toujours nécessaires. Un comptage sera effectué en début d'année scolaire pour voir s'il est possible de réduire à un seul bus. Un bilan sera fait aux vacances de la Toussaint avec le SIVOS, Grand Poitiers et Vitalis. Cela réduirait le coût du transport pour le SIVOS et ainsi la participation des trois communes.

- Le planning du nouvel animateur communal, Stéphane BERTON, a été établi. L'augmentation de ces heures de travail sera progressive et atteindra, en décembre 2024 (à compter du départ en retraite d'un agent technique scolaire) 29h15 réparties entre la garderie, la cantine et l'animation des jeunes les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires). En effet, une politique jeunesse sera remise en place à compter de la rentrée scolaire.

- **Chantier jeunes :**

Marion AUBRUN rappelle au conseil municipal que le chantier jeunes aura lieu du 19 au 23 août 2024. Stéphane BERTON y sera intégré.

Le projet est de créer des jeux en bois qui seront mobiles. Ces derniers pourront être utilisés par les enfants de la garderie et les jeunes.

Stéphane BERTON aimerait organiser la semaine en 2 étapes : création des jeux le matin et animations sportives l'après-midi.

Grand Poitiers a donné son accord pour l'utilisation de la salle omnisports par les jeunes durant cette semaine de chantier avec l'encadrement de l'agent d'animation et de Marion AUBRUN.

- **Manifestations et culture :** Charlotte PARENTEAU-DENOEL informe le conseil municipal des points suivants :

- Le musée propose une exposition sur la fin de la guerre : les opérations, les répressions, les déportations et la fin du 3^{ème} Reich (1944-1945). Cette exposition aura lieu du 09 juillet au 30 août dans la salle d'animation du Musée-Médiathèque.

- La médiathèque proposera un puzzle participatif durant toutes les vacances d'été.

- Du 1^{er} au 31 août, la médiathèque organisera l'animation gratuite « enquête au musée », à faire en famille et avec des enfants à partir de 7 ans.
- La commune accueillera Grand Poitiers dans le cadre de leur opération « Le Grand Poitiers Sports – vacances sportives » le 14 août au gymnase et au stade municipal.
- La fête Clin d'œil, organisée par Terc'Anim aura lieu le samedi 07 septembre à partir de 14h30.

III. Questions diverses :

- Terc'Info : Charlotte PARENTEAU-DENOEL demande s'il serait possible d'offrir le café et les croissants aux bénévoles qui participent au pliage du Terc'Info. Le conseil municipal y est tout à fait favorable.

- Energies Vienne a confirmé qu'il subventionnerait l'opération de remplacement des projecteurs du stade à hauteur de 50% contre 20% attendus.

- Protection sociale complémentaire : Christine POLO explique au conseil municipal que la réforme de la PSC doit être étudiée et préparée d'ores et déjà afin que la commune et le SIVOS soient prêts dès sa mise en application.

A ce jour, il est prévu, dans la fonction publique territoriale, que les collectivités prennent en charge 7€/mois/agent à compter du 1^{er} janvier 2025 en prévoyance. En santé, la prise en charge s'élève à 15€/mois/agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

La commune respecte déjà la participation en prévoyance puisqu'elle verse, depuis plusieurs années, la somme forfaitaire de 13€ pour un temps complet, proratisée au temps de travail des agents à temps non complet.

Concernant la partie mutuelle, la commune aimerait commencer à participer à partir de janvier 2025. Les démarches seront effectuées en ce sens.

Une réunion d'information à destination des agents communaux et du SIVOS sera organisée le mercredi 9 octobre 2024.

Notre mutuelle actuelle, la MNT, peut également être sollicitée dans le cadre d'opérations d'investissements. Elle a des partenariats avec certaines enseignes et sociétés (Kompan, etc.). La commune peut la consulter dans les domaines de la culture, sécurité, voirie, etc.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.

Le Maire,
Christian RICHARD

Le secrétaire de séance,
Patrick LAURENT